

Séjour vacances de printemps 2023

« Les Rois de la Glisse » - centre de vacances Lac et Océan à MIMIZAN (40200) – 20 places

du 29/04/2023 au 05/05/2023 (8 jours/ 7 nuits)

Activités : Accrobranche, Canoë, Défilac (Jeux d'orientation nautiques), Paddle Game, sauvetage côtier, paddle board, bouée tube, palmes, etc...

Le participant

Nom : _____ Prénom : _____

Sexe : ☐ F ☐ M Date de naissance : ____ / ____ / ____ Nationalité : _____

Classe : _____

Le responsable légal du participant

Représentant légal : _____ Nationalité : _____

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Tél. Domicile : ____ / ____ / ____ / ____ / ____ Tél. Représentant légal 1 : ____ / ____ / ____ / ____ / ____

Tél. Représentant légal 2 : ____ / ____ / ____ / ____ / ____

Tél. Professionnel représentant légal 1 : ____ / ____ / ____ / ____ / ____ Tél. Professionnel représentant légal 2 : ____ / ____ / ____ / ____ / ____

@Adresse Mail : _____

Etat civil : ☐ Célibataire ☐ Marié(e) ☐ Veuf(ve) ☐ Divorcé(e) ☐ Séparé(e) ☐ Vie maritale

Personne à contacter en cas d'absence des parents (*si ceux-ci ne sont pas joignables pendant le séjour*) :

☐ Monsieur ☐ Madame Lien de parenté avec l'enfant _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Tél. Domicile : ____ / ____ / ____ / ____ / ____ Tél. : ____ / ____ / ____ / ____ / ____ Tél. Portable : ____ / ____ / ____ / ____ / ____

*Règlement général sur la protection des données : La mairie de Villeparisis, responsable de traitement, collecte les données de vos enfants demandées dans ce formulaire dans le but d'accompagner l'inscriptions aux mini-séjours. La base légale du traitement est la mission d'intérêt public pour les informations indispensables et le consentement pour les informations facultatives. Ces informations ne seront utilisées que par la direction de l'éducation, et seront conservées pendant toute la durée de scolarisation de l'enfant + 1 an. Conformément à la loi informatique et libertés et au RGPD, la personne concernée et/ou ses représentant légaux conservent un droit d'accès, de rectification, d'effacement de de limitations de leurs données personnelles. Ces droits peuvent être exercés en contactant le service scolaire à [gestionnaire@mairie-villeparisis.fr](mailto:gestionscolaire@mairie-villeparisis.fr), vous avez aussi la possibilité d'introduire une réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) à l'adresse suivante : 3 Place de Fontenoy – TSA 80715 – 75334 Paris Cedex 07

Je soussigné(e) Mr/Mme _____

responsable légal de l'enfant _____

- Déclare exacts les renseignements portés sur ce dossier. Je déclare avoir notifié toute particularité sanitaire et/ou comportementale relative à mon enfant et j'autorise celui-ci à participer à ce séjour et d'y pratiquer les activités programmées.
- J'autorise le Directeur du mini-séjour à faire soigner mon enfant et, en cas d'urgence, à faire pratiquer toute intervention chirurgicale nécessaire suivant les prescriptions des médecins. Par ailleurs, je m'engage à rembourser à la collectivité les frais médicaux et pharmaceutiques nécessaires à mon enfant pendant le séjour.
- J'autorise la mairie à prendre des photographies ou des vidéos de mon enfant pendant les activités ou la vie quotidienne et à les utiliser sur ses supports de communication. Si vous ne souhaitez pas que votre enfant soit pris en photographie ou en vidéo au cours de son séjour, nous vous remercions de joindre au présent dossier une lettre indiquant votre refus.
- Dans le cadre de la crise sanitaire, je m'engage à prévenir la Mairie de Villeparisis si, dans les 10 jours avant le début du séjour, mon enfant a été dépisté positif à la covid-19 ou présente des symptômes de la covid-19 (fièvre, toux etc.) ou, si dans les 7 jours avant le début séjour, mon enfant a été identifié cas-contact d'une personne dépistée positive à la covid-19.

Fait à _____ Le ____/____/____

Signature du responsable légal



FICHE D'INSCRIPTION SÉJOUR 2023

6-12 ans

La ville de Villeparisis propose un séjour en direction des 6-12 ans, durant les vacances de printemps 2023.

Conditions qui régissent l'inscription aux séjours

- Pour le séjour, la fiche d'inscription est disponible en mairie au guichet unique et sur le site internet de la ville. Les familles ont jusqu'au jeudi 20 Avril 2023 pour inscrire leurs enfants.
- Les inscriptions ne seront effectives qu'après étude et validation du dossier d'inscription par la direction de l'Education.
- La date limite doit être impérativement respectée.
- Le tarif du séjour est calculé pour les familles, au prorata du quotient familial.
- Les familles devront impérativement avoir réglé le coût total du séjour avant le départ.
- Les bons Caf pourront être utilisés pour régler tout ou partie de la facture.
- Toute annulation du fait de la famille avant la date du départ pourra être facturée.
- En cas d'intervention médicale durant le séjour, le montant des frais reste à la charge de la famille. Les feuilles de soin et les ordonnances lui seront remises en échange du règlement.
- En cas de rapatriement de l'enfant pour raison sanitaire aucun frais ne sera retenu pour la famille.
- En cas de rapatriement pour raison disciplinaire, les frais seront exclusivement à la charge de la famille et aucun remboursement du coût du séjour ne sera effectué.
- Une réunion d'information sera organisée par la municipalité, pour les familles et leurs enfants. La date sera communiquée après l'inscription et il est fortement recommandé à tous d'être présents.
- La présence d'un représentant légal est nécessaire au départ et au retour du séjour. En cas d'impossibilité il faudra avertir la mairie – direction de l'Education du nom de la personne présente au retour.